

Installation de la nouvelle CAPD +règlement de la CAPD

Nous avons remercié tous les électeurs qui nous ont fait confiance. Durant leur mandat, les délégués du personnel du SE-Unsa continueront à être à leurs côtés pour les aider, les conseiller, les défendre. Et ils vont en avoir besoin, ainsi que notre service public d'Education.

Commission de réforme

Après un vote, M.Maillot et M.Le Drezen seront titulaires et Mme Gageot et M.Chiarelli seront suppléants.

Permutations informatisées (validation des barèmes)

Nombre initial de demandes : 116 (111 l'an dernier)

2 demandes d'annulation / 1 demande de participation tardive / 0 dossier invalidé

28 barèmes majorés / 11 barèmes diminués (11 l'an dernier)

9 demandes de bonification handicap (notification RQTH) : attribution de 800 points

SE-UNSA : Nous avons demandé que soit pris en compte le grand nombre des demandes de mutation vers le 29, notamment au niveau des inéat/exeat, phase suivant les permutations informatisées.

L'administration nous a rappelé qu'il y avait un excédent de 92 ETP (équivalent temps plein) sur l'académie par rapport au nombre d'élèves.

SE-UNSA : Pour les possibilités de changement de départements ça ne fonctionne pas non plus au niveau national, les Dasen pourraient ouvrir un peu plus les portes lors des calibrages pour les permutations ce qui améliorerait les possibilités de mutation... Sur le plan humain, nous avons rappelé la problématique de collègues qui attendent parfois plusieurs années avant de pouvoir rejoindre leur famille, problématique que vont subir les stagiaires implantés massivement dans le 35 cette année.

Les barèmes vont être transmis au ministère, le résultat officiel des permutations devrait être connu le 4 mars.

Avancement

Saisine CAPD suite aux recours gracieux

12 % ont déposé un recours gracieux. 43% ont obtenu une réponse favorable. 23,6% des collègues n'ayant pas eu de réponse favorable ont saisi la CAPD.

2 avis sur 4 ont été modifiés par la CAPD.

Agents n'ayant pas pu bénéficier d'un rdv de carrière (congé de maternité, congé parental, CLM, CLD)

9 collègues ont obtenu un avis satisfaisant et 1 un avis très satisfaisant.

L'administration nous dit avoir pris en compte l'ensemble des évaluations antérieures pour déterminer l'avis.

SE-UNSA : On ne comprend pas que le fait d'être en congé maternité ne puisse pas permettre un rdv carrière reporté, nos collègues sont pénalisées et c'est incompréhensible.

L'administration nous a indiqué que le ministère avait rectifié et que, dès l'an prochain, ce problème sera réglé et qu'un rdv carrière sera positionné en septembre de l'année suivante. Par ailleurs ces avis ne sont pas pérennes.

Nous avons quand même signalé que dans un métier où il y a pourtant plus de 80 % de femmes, ne pas l'avoir envisagé paraît quand même plus qu'étonnant.

Une organisation a signifié qu'elle demandait l'abandon du PPCR et le retour du système précédent. ***Nous avons simplement indiqué qu'en ce qui nous concernait, nous ne le regrettons pas, suivant les départements où l'on débutait on pouvait démarrer avec une note de 10 ou 13/14 et ça changeait toute la carrière, tout comme le nombre d'inspections et les différences de notes possibles suivant les circos. Il y a des problèmes dans le PPCR que nous dénonçons mais le nouveau système permet un avancement accéléré pour nos collègues PE (lire notre déclaration préalable).***

Avancement accéléré

30% peuvent bénéficier de ce boost.

1er Rdv (accélération pour le 7^e échelon) : 20 promus sur 67 éligibles.

2e Rdv (accélération pour le 9^e échelon) : 29 promus sur 96 éligibles.

Avis excellent : 4 points

Très satisfaisant : 3 points

Satisfaisant : 2 points

Le barème ne suffit pas pour départager les « très satisfaisants », l'administration a choisi l'ancienneté dans le grade puis l'échelon et l'âge comme critères discriminants.

La répartition Hommes/femmes est aussi prise en compte avec 2H/18F au 1^{er} RDV et 6H /23F au 2^{ème} RDV.

Nous avons rappelé que nous souhaitons que ce soit l'AGS qui soit le premier critère discriminant (c'est important surtout dans la perspective de l'accès à la hors classe), demande partagée par les autres organisations syndicales.

L'administration n'ayant pas accepté cette demande, nous nous sommes abstenus lors du vote sur les propositions d'avancement.

Questions diverses

Réorganisation du fonctionnement du remplacement concernant les brigades

Nous avons saisi l'administration sur cette problématique dès le début du mois de janvier en rencontrant l'IEN adjointe à l'IA. Nous avons soumis ce sujet en questions diverses tout en rappelant le travail important fait par les secrétaires de circonscription.

Nous avons réitéré notre demande que, lorsqu'il reste des moyens de remplacement, la possibilité de remplacer pour les ESS ou Equipés Educatives, demeure possible. Les collègues cherchent toutes les solutions possibles pour leurs élèves. Quand on parle du soutien de la hiérarchie c'est aussi de cela dont on parle. Nous avons aussi précisé que lorsque le directeur participe à une ou plusieurs de ces réunions, sur son temps de décharge, celui-ci est perdu pour le reste de son travail de direction...

On nous a expliqué que la volonté de l'administration était de définir les missions du remplaçant, certains affectés sur des circos seront repositionnés sur des écoles (travail fait par les IEN) dans lesquelles ils seront accueillis lorsqu'ils n'auront pas de remplacement.

DASEN : « Les ISSR sont mobilisables avec un cas précis. Une ESS/ EE n'y rentrent pas. Dans quelle mesure on va pouvoir mobiliser des déplacements ? On a cette réalité des frais de déplacement.

Il faut observer les conditions et voir si c'est réalisable d'un point de vue budgétaire.

La demande de souplesse est entendue mais à étudier. L'objectif n'est pas de créer du besoin. On ne peut pas aller plus loin dans l'échange sans avoir plus étudié la question. »

L'avis du SE-UNSA : ***depuis le départ, nous avons vu juste, il s'agit bien d'un changement fait dans un but financier. Nous avons rappelé, en remerciant les IEN, que dans certaines situations d'élèves ingérables, les circos diligentaient parfois un remplaçant, ce qui était une aide appréciable et appréciée... Nous aimerions que ce soit toujours possible. Par ailleurs, nous avons rassuré l'administration quant aux frais de déplacements : quiconque a utilisé le logiciel dédié à ces frais en connaît sa complexité et lorsque vous y arrivez enfin, l'enveloppe est vide. Nombre de collègues laissent tomber, ce qui permet à l'administration de faire des économies, n'est- ce pas le but d'un tel logiciel ?***

"Ecole du socle"

Le DASEN se dit surpris de nos remarques en CTA et CAPD sur ce sujet. Pour lui, depuis la loi d'orientation 2005, nous sommes déjà sur l'école du socle qui est un projet pédagogique entre les écoles de secteur d'un collège qui permet d'identifier, sur ce territoire, les besoins spécifiques des élèves afin de mettre en place une stratégie pédagogique pour accompagner les élèves et favoriser la continuité des apprentissages.

Il n'y a pas de structure : c'est le collège et ses écoles de secteur. Ce n'est pas une supra-direction qui s'installe. Il n'y a rien d'autre autour de l'école du socle.

Le SE-UNSA rappelle que, comme nous l'avons précisé dans notre déclaration préalable, nous sommes dans le brouillard. Le projet est très flou. Beaucoup de choses différentes ont été dites dans les différentes circonscriptions. Apparemment, les IEN ne sont pas tous sur le même discours et semblent eux aussi dans le brouillard.

Le DASEN va prévoir un GT sur le sujet en disant qu'il y avait une mauvaise compréhension, qu'il serait en capacité d'apporter des informations sur le sujet, qu'il savait quelles intentions il y avait derrière. Le tableau envoyé dans les écoles (outil d'auto-positionnement) avait la fonction d'aider les équipes, de les guider dans la démarche mais que les écoles ne sont pas obligées de l'utiliser, qu'il ne demandait pas de retour.

Le **SE UNSA** avait marqué son désaccord, exprimé ses inquiétudes et envoyé un courrier de questionnements à Madame Le Recteur sur ce sujet (14 décembre 2018) :

Madame le Recteur,

Nous regrettons le délai extrêmement court qui a été donné aux organisations syndicales pour donner leur avis sur un sujet aussi important que celui du projet de notre académie.

Il semble qu'au même titre que la loi sur une école de la confiance, la volonté est, une fois encore, d'aller vite, très vite, trop vite ...

1 L'école du socle

Concernant l'école du socle et les grosses directions multi-sites qui auraient été évoquées dans certaines circonscriptions de l'académie et absolument pas dans d'autres, les retours des collègues sont globalement contre dans la mesure où l'intérêt et la plus value pédagogique ne semblent pas être la priorité de ce projet.

Il nous paraît inconcevable d'imposer une modification d'une telle ampleur alors même que les principaux acteurs concernés par ce projet ne sont absolument pas informés des tenants et aboutissants et que, dès début 2019, les opérations de carte scolaire vont débuter.

- Nous craignons clairement que le seul but soit budgétaire avec réduction drastique du nombre de directeurs et une suppression importante de classes notamment dans le monde rural. Le SE-Unsa s'opposera à toute casse du service public d'éducation et sera partie prenante de la défense de celui-ci. Cet aspect sera probablement vécu comme une attaque supplémentaire contre le monde rural, qui n'a vraiment guère besoin de cela en ce moment.

-Comment seront identifiés, nommés, rémunérés, déchargés... les adjoints qui seront en charge de l'école, des parents, des élèves, des prises de décision urgentes... lors de l'absence du directeur sur le site ?

-Les retours de nos collègues directeurs et adjoints sont marqués d'une grande inquiétude sur le travail supplémentaire, la responsabilité supplémentaire (des directeurs non présents sur site mais aussi des adjoints non formés non directeurs et pourtant en charge partielle...), de perte de suivi dans l'école (saupoudrage sur les différents sites).

Sans oublier que cette organisation mettrait les collègues directeurs sous la dépendance directe d'un chef d'établissement, ce qu'ils ne souhaitent pas, pas plus que les chefs d'établissement nous semble-t-il.

Les collègues se sont opposés aux EPEP et sous un autre nom il semblerait que ce soit le même projet qui se dessine. Le SE-Unsa sera extrêmement vigilant quant au projet à venir et s'opposera à tout projet imposé sans concertation réelle.

La dimension humaine est importante et le traitement local doit être privilégié, chacun des départements de l'Académie ayant des spécificités bien diverses dans le tissu de ses écoles.